

## ECOLE NORMALE A LA SAUVE PREMIERES ANNEES DE FONCTIONNEMENT

Le premier contingent d'élèves-maîtres à La Sauve subit les effets des textes de lois mis en place par le ministre Falloux qui n'était pas du tout favorable aux Ecoles normales, ces jeunes gens, futurs instituteurs, et les instituteurs eux-mêmes étant considérés comme dangereux en raison de la possible influence que leur statut et leur degré d'instruction leur donnaient sur les populations locales. D'ailleurs, en 1833, l'Ecole normale de Gironde a été menacée de disparition. Seuls, le prestige de l'école d'alors et la personnalité du directeur, monsieur Simonel, ont permis son maintien. Ce ne fut pas le cas du département voisin, le Lot et Garonne, pour lequel la décision fut différente. L'Ecole normale disparut. Cet état des faits explique qu'à La Sauve, étaient formés de futurs instituteurs pour la Gironde mais aussi un contingent d'enseignants pour le Lot et Garonne.

Durant leurs trois années de séjour, les jeunes élèves-maîtres mènent une vie monacale. Les portes de l'établissement ouvertes le jour de la rentrée scolaire se ferment aussitôt les élèves arrivés, pour ne rouvrir qu'en octobre de l'année suivante à l'occasion des vacances scolaires — des vacances scolaires qui ne durent que deux semaines.



Le reste du temps à l'Ecole normale, en dehors des heures de cours sous la tutelle des professeurs, les élèves-maîtres sont constamment observés que ce soit au dortoir, au réfectoire, en études et même en récréation. Des adultes surveillants sont toujours parmi eux. D'autre part, à l'intérieur des bâtiments, les déplacements doivent s'effectuer deux par deux, le courrier est contrôlé, les lettres reçues ou expédiées passent par le bureau du directeur ; les dimanches et jours de fêtes, les élèves-maîtres sont conduits aux offices religieux par le directeur et les maîtres adjoints... Ils n'ont aucun contact avec l'extérieur.

De par le type d'enseignement reçu, le régime intérieur, la vie claustrale imposée, les obligations religieuses quotidiennes, on leur propose un mode de vie semblable à celui d'un séminaire.

Tout non-respect des limites établies est sanctionné de punition.

**Michel Saint Marc**

*Enseignant à la retraite de L'Ecole Paul-Lapie de Caudéran*

### L'Association Mémoire & Patrimoine

11 rue de l'Abbaye  
33670 LA SAUVE-MAJEURE  
Tél : 0663526815  
mail : [memoireetpatrimoine33670@gmail.com](mailto:memoireetpatrimoine33670@gmail.com)

### La Publication

Responsable : Annie Bragatto  
[facebook.com/memoirelasauve/](https://facebook.com/memoirelasauve/)  
[www.memoirelasauve.fr](http://www.memoirelasauve.fr)